



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mercredi 7 septembre 2022**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY - Gérard GEORGES

RAPPEL

Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 24759117 R2 Groupe C : VESOUL 2 – PONTARLIER du 18 septembre 2022

La commission programme la rencontre le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 en raison d'un match de championnat R1 à Vesoul le samedi soir à 19h00.

Match n° 24889066 : R3 Groupe A du 04 septembre 2022

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal de la commune de Chablis et décide de reporter la rencontre : CHABLIS AS – PARON FC 2 à une date ultérieure.

Match n° 24889256 : R3 Groupe B du 04 septembre 2022

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal de la commune de La Machine et décide de reporter la rencontre : LA MACHINE – NEVERS BANLAY à une date ultérieure.

1.2 – 3EME TOUR COUPE DE FRANCE

Match n° 25011484 Coupe de France : CHAIGNAY OLYMPIQUE – CHALON FC du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 10/09 à 18h00 au stade du Réveil 1 à IS SUR TILLE.

Match n° 25011512 Coupe de France : FC LAC REMORAY VAUX – MONTFAUCON FC du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de disputer le match au stade municipal de MOUTHE.

Match n° 25011515 Coupe de France : RIOZ/ETUZ/CUSSEY – PONTARLIER CA du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 10/09 à 19h00 au stade du Chaillaux 2 à RIOZ.

Match n° 25011482 Coupe de France : EF VILLAGES – IS/SELONGEY du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs disputer le match au stade municipal (terrain synthétique) de SAVIGNY LE SEC.

Match n° 25011510 Coupe de France : FC DU 1^{er} PLATEAU – BAUME LES DAMES du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de disputer le match au stade municipal 1 de BOUCLANS.

Match n° 25011475 Coupe de France : SNID - QUETIGNY du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 10/09 à 18h00 au stade des Halles 1 à DECIZE.

Match n° 25011477 Coupe de France : CLUNY – FAUVERNEY ROUVRES du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de disputer le match au stade Garandean de JONCY.

Match n° 25011486 Coupe de France : ES MONTPONNAISE - MONTCEAU du 11 septembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 10/09 à 17h00 au stade Christian Danjean 1 à SORNAY.

1.3 – COUPE INTERSPORT

Modifications poule B : retrait d'engagement de l'équipe du SNID 2 qui est remplacée par l'équipe de l'AJ AUXERRE 3.

Le calendrier est mis à jour sur le site internet.

2 – JEUNES

MASCULINS

2.1 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2022/2023, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14H30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h
U15R	Samedi 15h00	Samedi 14h30
U14R	Samedi 15h00	Samedi 14h30

Clubs	U18R1	U17R1	U16R1	U16R2	U15R1	U14R1
GJ AFGP 58		<i>Samedi 15H00</i>				
CHAMPAGNOLE						<i>Samedi 13h00</i>

2.2 – CHAMPIONNATS

Match n° 24992735 U16 R1 : FONTAINE D'OUICHE – JURA DOLOIS du 04 septembre 2022

Suite à l'état du terrain, la rencontre n'a pu se dérouler. Un mail a été envoyé à l'arbitre et au club adverse le samedi 3 septembre.

La commission programme la rencontre le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 sur le terrain en herbe de la Fontaine d'Ouche à Dijon.

3 – FEMININES

3.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission homologue les résultats des rencontres du 1er Tour de la Coupe de France Féminine sous réserves des procédures en cours.

3.2 – REGIONALE 1 FEMININE

Match n° 25023394 R1F groupe Unique : GSF VILLERS LES POTS / CHATENOY LE ROYAL AS du 18/09/2022 :

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter le match au 20/11/2022. Elle refuse cette demande et propose de reporter le match le week-end du 30/10/2022 ou le mardi de la Toussaint en fonction de leur parcours respectif en Coupe de France Féminine.

Match n° 25023403 R1F groupe Unique : RACING BESANCON / GSF VILLERS LES POTS du 09/10/2022 :

La commission prend connaissance de la qualification du club de GSF VILLERS LES POTS en Finale Nationale Copa Coca Cola et prend la décision de reporter la rencontre prévue à cette date le 20/11/2022.

3.3 – U18 R1 FEMININE

Match n° 24891674 U18 R1F Groupe A : ASPTT DIJON / US BLANZY FEMININE du 10/09/2022 :

La commission prend connaissance de la demande de ces deux clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match à 14H au Terrain Michel Gallot de l'ASPTT DIJON.
Elle autorise cette demande.

Match n°24891968 U18 R1F Groupe B : VALDAHON VERCEL / VESOUL FC du 10/09/2022 :

La commission prend connaissance de la demande de ces deux clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match à 16H30.
Elle autorise cette demande.

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales**

4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

FMI manquantes :

BESANCON FOOTBALL (U16R2) : amende de 46 Euros

LONS RC (U14R1) : amende de 46 Euros

TALANT FC (Coupe de France Féminine) : amende de 20 Euros

Le Président,



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football